

telle que les partis se multiplient au sein d'un même parti.

Une voix: C'est ce qui pourrait bien vous arriver!

Le très hon. M. Diefenbaker: J'ajouterais, à l'adresse de mes amis de gauche, qu'ils pourraient se poser la question de savoir si le Nouveau parti démocratique est un parti distinct ou s'il n'est qu'une section du parti libéral, prête à ajouter parfois ses voix à celles des tenants du gouvernement, ou à s'abstenir complètement. Ce sont là des questions qui, j'en suis certain, présenteront un immense intérêt à mesure que le comité s'acquittera des tâches qui lui incomberont si la Chambre adopte la motion dont nous sommes saisis.

Toutefois, je dois dire que tout cela, c'est-à-dire tous ces événements, souligne et met l'accent sur les dangers que j'ai déjà signalés en m'adressant à la Chambre, en juillet dernier, à propos de la mesure prévoyant le versement de \$4,000 par an aux chefs des partis autres que celui de l'opposition officielle. Si ce versement n'était pas prévu, je doute beaucoup que la division qui s'est produite fût intervenue. Je suis donc étonné que celui auquel on attribue le mérite d'être l'initiateur de ce projet ne veuille pas maintenant, comme d'ailleurs tant d'inventeurs jusqu'ici, partager les bénéfices découlant de cette invention.

J'ai signalé alors que la reconnaissance de partis autres que celui de l'opposition officielle, de la façon que j'ai mentionnée, était contraire au principe fondamental du gouvernement parlementaire britannique, qui a toujours envisagé deux partis: celui qui gouverne et celui qui, se composant du groupe le plus nombreux, forme l'opposition. Je me demande en outre si le résultat n'a pas pris forme un peu plus tôt qu'on ne s'y attendait. J'ai exprimé la crainte que cette mesure n'engendre, à l'avenir, une multiplication, une prolifération des partis. Quelle qu'en soit la cause, le résultat est bien celui auquel je m'attendais.

Si le comité est institué, notre parti y sera représenté et prendra les décisions que ses membres jugeront répondre au mandat du comité. Ce comité, avec tous les problèmes dont il sera éventuellement saisi, aura, certes, besoin de toute la sagesse d'un Salomon pour réaliser tous les aspects de l'entreprise dans laquelle il devra s'engager.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, notre groupe est heureux d'appuyer la motion fondée sur la proposition que vous avez faite à la Chambre en des termes si éloquents. Nous vous remercions également de la recherche que vous avez faite à ce sujet. Le chef de

l'opposition (le très honorable M. Diefenbaker) a parlé de cette recherche de façon impartiale et objective. Il a rappelé à la Chambre, en des termes qui n'étaient pas trop flatteurs pour certains de ses collègues et que j'estime regrettables, de manœuvres qui se retournent contre leurs auteurs.

Il nous a également rappelé la sagesse et les aptitudes prophétiques dont il a fait preuve au cours du débat de juillet dernier sur le projet de loi dont il a parlé. Mais j'aimerais rappeler au très honorable chef de l'opposition les circonstances qui ont entouré ce débat et lui signaler que, pour ce qui est de cette disposition et de toutes les autres dispositions de la mesure, seulement cinq membres de son parti l'ont appuyé et que parmi eux on ne retrouvait aucun de ses collègues des premières banquettes ou de ses collègues du cabinet. Je me souviens également que, même s'il a eu l'occasion de le faire, il n'a proposé aucune modification à ce bill, qu'il n'a même pas songé à faire modifier les modalités qui le scandalisent aujourd'hui. Au cours du débat, quand je lui ai demandé s'il avait l'intention de proposer que le projet de loi auquel il s'opposait soit déféré à un comité qui pourrait l'étudier à fond, il s'est défendu d'avoir pareille intention et il n'a pas voulu mettre en pratique ma proposition. Il me semble donc qu'il fait preuve de sagesse un peu sur le tard.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, non seulement de la part du parti du Crédit social...

Une voix: Lequel?

M. Thompson: ... du Canada, mais aussi en mon propre nom, je désire vous remercier de la déclaration réfléchie que vous venez de nous communiquer. Je pense qu'elle définit très bien la situation et j'admets, comme vous l'avez laissé entendre, qu'il est logique qu'un Comité soit saisi de la situation. Il n'est pas facile pour vous de résoudre le problème.

Je me rappelle très bien nos délibérations, avant la première session de l'ancien parlement, au sujet de l'ordre des partis au sein de la Chambre et je suis de l'avis de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre; en effet il a fait remarquer qu'il a alors été convenu que, suivant le nombre de ses membres, le Parti du Crédit social devrait venir au second rang parmi les partis de l'opposition. Je crois que la proposition que renferme sa motion, pourvu qu'elle soit réglementaire, est raisonnable.

Toutefois, en réalité, le problème qui nous préoccupe en ce moment ne consiste pas uniquement à considérer quels sont les éléments d'un parti ni en quoi consiste son rôle. Il se résume à ceci: qu'il y a un certain nombre